



***Convention de mise à disposition de
Madame Stéphanie LAMIRI auprès de la
société Tunnel Euralpin Lyon Turin***

01/10/2020 – 15/10/2020

Entre :

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, représentée par Madame Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines, située 106 allée des Blachères à Chambéry, collectivité d'origine, dûment habilitée à signer par décision n° xxx du Conseil communautaire en date du 10 septembre 2020,

D'une part,

Et :

La société Tunnel Euralpin Lyon Turin (TELT), représenté par Monsieur Francesco Costa, directeur PERSONNEL, ORGANISATION, QUALITE et SERVICES, organisme d'accueil,

D'autre part,

ARTICLE 1 : OBJET

Madame Stéphanie Lamiri, responsable de la commande publique et des assurances de Grand Chambéry, a été retenue pour occuper un poste auprès de la société TELT.

Afin de pouvoir assurer la bonne passation des dossiers gérés par cet agent et la prise de ses nouvelles fonctions, il est proposé de mettre Madame Stéphanie Lamiri à disposition de cette société 2,5 jours par semaine du 1^{er} au 15 octobre 2020.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'EMPLOI

La situation administrative de Madame Stéphanie Lamiri (congrés maladie, congrés pour formation professionnelle ou syndicale, discipline,...) est gérée par Grand Chambéry.

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention est conclue du 1^{er} au 15 octobre 2020.

ARTICLE 4 : CONTENTIEUX

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Grenoble.

Dans tous les cas, les parties s'obligent à rechercher, préalablement à toutes actions par voies contentieuses, un accord amiable.

Fait à Chambéry, en 3 exemplaires, le.

Pour Grand Chambéry,
la vice-présidente chargée des ressources
humaines,
Brigitte Bochaton

Pour la société TELT
Le Directeur PERSONNEL,
ORGANISATION, QUALITE et SERVICES
Francesco Costa